

Crédit Agricole

Fontainebleau, le 25 septembre 2007

████████████████████
████████████████████

Objet : Contestation de retraits par carte bancaire.

Bonjour,

Je me permets de vous “relancer” encore une fois à propos d'une affaire qui traîne lamentablement et n'est pas à l'honneur du Crédit Agricole.

Il s'agit d'un prélèvement effectué sur le notre compte 21XXXXXX000 le 09 novembre 2006, d'un montant de 545,09€, plus 9,74€ en frais de conversion. Il vous sera aisé de trouver tous les détails dans notre courrier en date du 19 Novembre 2006 (si nécessaire, j'en tiens une copie à votre disposition).

Suite à l'inefficacité de ce courrier, j'ai demandé un entrevue avec votre directeur d'agence, à l'issue de laquelle celui-ci nous a promis un remboursement avant la fin Janvier 2007.

Nous sommes le 25 septembre, et ma dernière relance date du 06 Février, et rien de nouveau. Quand on songe qu'une loi stipule que la banque est responsable de l'utilisation abusive d'une carte à puce délivrée par elle, et qu'en tout état de cause, elle est sensée rembourser les sommes indûment payées de cette manière, je suis perplexe. Ai-je mal compris ce que m'a dit votre directeur, ou ai-je mal consulté mon compte au Crédit Agricole ?

Se pourrait-t-il que mon seul recours soit de porter plainte auprès des services de police, pour simplement faire appliquer la loi ?

Je n'ose croire que vous projetiez de me battre froid comme vous l'avez fait depuis près d'un an maintenant.

Espérant lire bientôt les corrections que vous comptez apporter à votre comportement pour le moins cavalier, je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

XXXXXX XXXXXX

PS : J'espère fermement recevoir une réponse sous huitaine, l'attente se fait longue....